

Sont convoqués à 18 h 30, le mardi 21 février, les membres du Comité Directeur du CODEP Gard FFESSM, les présidents de commissions.

Président de séance : Samuel MATHIS

Secrétaire de séance : Séverine ROMESTANT

**Feuille de présence (Annexe 1) :** le quorum est atteint : huit présents sur les seize membres élus, soit 50 %.

La réunion du comité directeur est ouverte à 18h30 par le Président Samuel MATHIS qui remercie tous les participants pour leur présence.

Il présente l'ordre du jour et ouvre la réunion.

### Ordre du jour :

- Validation du PV du 27 septembre 2022
- Dossier Piscine de Nîmes :
  - \* Gestion des créneaux
  - \* Mise en place d'une convention entre le CoDep et les Clubs pour définir les responsabilités
- Actions clôturées en 2023 :
  - \* Oyxjeunes
  - \* Trophées Gardois Apnée
  - \* Mercredi Jeunes (Handisub)
- PSC1 FFESSM : position du national
- Affectation des provisions de charges
- Fosse de Nîmes :
  - \* augmentation du tarif (116€ en n -1 / 130€ en n)
  - \* Point sur les paiements « fosse » : saison 2021-2022
- Local de Caissargues :
  - \* Mise en conformité incendie
  - \* Installation d'un compteur divisionnaire local de Caissargues
  - \* Situation connexion internet Local
- Point d'étape sur les subventions
- Préparation de la Fête de la Mer et des Littoraux du 21 et 22 juillet
- Questions diverses

[Validation du PV du 22 décembre 2022](#)

**Décision 47 / 01 :** adoptée à l'unanimité

## Dossier Piscine de Nîmes :

### \* Gestion des créneaux

Le président prend la parole.

Le dossier piscine et la dernière réunion avaient un vieux relent de ce qui se passait plus au CODEP depuis fort longtemps. Une posture individuelle qui ne plaide pas dans le collectif pourtant tellement nécessaire compte tenu des problématiques des piscines à Nîmes.

La position du Comité sur la gestion des piscines doit être remise à l'OdJ de la prochaine AG mais que soit la position de l'AG, il faut qu'une convention soit mise en place avec chaque club.

En annexe 2 est placé le courrier du président du CoDep30 à destination des présidents de clubs utilisant les bassins nîmois suite à un rappel de la Ville de Nîmes.

### Planning de l'utilisation de la piscine Pablo Neruda du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

	GRAND BASSIN						PETIT BASSIN
	ligne1	ligne 2	ligne 3	ligne 4	ligne 5	ligne 6	
lundi 21h /22h30	Aquanature					CSU (Etudiants)	
mardi 21h /22h30	Com PSP		Aquapassion et CSA BAN		Némausus		Tir sur cible
mercredi 21h /22h30	CSCN			GAZELEC			Freediving
jeudi 21h /22h30	com technique dont handi et action féminisation 1/mois		EPOA		Freediving		Lamantins
vendredi 21h /22h30	CODEP 30 (créneau commun)		Lamantins				
Samedi 17 h/19 h	école enfants						
samedi 19h / 22h30	CODEP 30 (créneau commun)						

### \* Mise en place d'une convention entre le CoDep et les Clubs pour définir les responsabilités

La convention sera votée à l'AG sous forme de résolution.

## Actions clôturées en 2023 :

### \* Oxyjeunes

Le retour d'expérience s'est déroulé en présence de Nicole BOULAY, présidente FFESSM-OPM et de Pascal ENJALBERT, référent national Oxyjeunes.

Voici les éléments clés quant à l'organisation :

\* Seront gardés les éléments de parade et le protocole organisationnel.

\* Le déroulé sera modifié de la journée : le Seaquarium sera sorti du protocole pour une journée spéciale à destination du jeune public.

\* La date envisagée sera soit le 20 ou le 27 janvier 2024 soit le 21 ou le 28 janvier Cette date serait combinée avec une compétition apnée ou PSP qui aurait lieu le samedi ou le dimanche.

\* Modification du lieu du Challenge pour le bassin de Nemausa.

Le Bilan financier est présenté :

- Dépense : environ 4900€
- Recette : 740€
- Subvention : 1500€

### \* Trophées Gardois Apnée

C'était un bel événement avec de belles têtes d'affiche mais qui a vu un trop petit nombre de bénévoles pour l'installation et la gestion de l'événement. Un appel à volontaires sera obligatoire pour la mise en place du prochain trophée.

Le Bilan financier est présenté :

- Produit : 1415€
- Dépenses : 1605€
- 

### \* Mercredi Jeunes (Handisub)

Une belle action qui a vu de nombreux cadres se mobiliser. Les cadres de la FFH ont été ravis de l'action.

QUESTION : Comme les actions sont souvent portées par le club Aquanature, ne serait-il pas possible que les clubs participant à ces actions proposent un DP en doublon ?

RÉPONSE : Le président de la commission technique se réjouit de voir des cadres et bénévoles se mobiliser. Pour répondre à la question, il explique avoir sollicité les cadres des clubs qui sont en forte demande de formation de cadres au niveau départemental.

### PSC1 FFESSM : position du National

Suite aux difficultés à saisir les éléments des PSC1 sur le site fédéral depuis de nombreuses années, le Président du CoDep30 a questionné le Président de la FFESSM.

En Annexe 3 est placé cet échange d'e-courriels.

### Affectation des provisions de charges

Le CoDep déclare en moyenne 1.300 diplômés par an de 12€ chacun réparti comme suit 5€ pour le Codep et le Régional et 7€ pour le national.

Suite au problème du site web national, les sommes de ces « ATP » n'ont pas pu être versées mais ont été bloquées pour une mise en paiement lorsque la demande en serait faite.

Suite à un courrier du Président du CoDep datant du 17 octobre 2022, le Président de la FFESSM, Fred Di Meglio, a assuré que ce qui est antérieur à 2022 ne sera pas facturé. Ce mail fait suite à celui de J.L. Blanchard (ancien Président de la FFESSM) du 15 juin 2020 qui indiquait que ce qui était antérieur à cette date ne serait pas facturé non plus.

Ces sommes seront donc affectées au budget du CoDep pour l'année 2023.

Il est demandé qu'une partie de cette somme soit affectée pour la prise en charge de la communication des commissions dans le but d'harmoniser celle-ci sans que les budgets des commissions ne soient grevés.

Mise au vote : Prise en charge des frais de communication des commissions par le CoDep

**Décision 47 / 02** : adoptée à l'unanimité

### Fosse de Nîmes :

- \* augmentation du tarif (116€ en n -1 / 130€ en n)

La fosse de Nîmes accuse une forte hausse de la prestation. Vert Marine a signalé à un club gardois qu'aucun accord entre Nemausa et le CoDep n'existait. C'est un point qui sera à éclaircir.

Les inquiétudes annoncées sont renouvelées : les augmentations ne vont faire que croître face à la demande des clubs. Il faudrait que tous les clubs suivent la position qui sera adoptée par le CoDep pour que nous puissions avoir un poids dans la négociation.

REMARQUE : Il est souligné que le matériel mis à disposition par Vert Marine est peu en adéquation avec une pratique de la plongée scaphandre en toute sécurité.

PROPOSITION : émettre un point presse qui exposerait la situation, créer une solidarité entre clubs.

#### \* Point sur les paiements « fosse » : saison 2021-2022

Une créance est en cours : le club Hippocampe de Saint Gilles n'a pas payé les 584€ dû pour la fosse saison passée malgré les relances effectuées par le Trésorier. Le Président s'occupera de la relance finale.

#### Local de Caissargues :

##### \* Mise en conformité incendie

La mise en conformité incendie a été effectuée : elle a généré une dépense de 580€.

##### \* Installation d'un compteur divisionnaire local de Caissargues

A ce jour, l'électricité est prise en charge par le club Aquanature et une participation à la consommation est demandé au CoDep. L'installation d'un compteur divisionnaire s'impose pour éclaircir la facturation. Une augmentation de la puissance du compteur sera effectuée d'ici la mi-mars.

##### \* Situation connexion internet Local

Concernant la partie « Fibre », le dossier est bloqué : il est impossible de relier le local.

SFR Business a fait une offre illimitée en 4G avec modem fourni pour 55€. Cette offre permettrait de mettre en place la Visio avec l'achat d'un écran, pour un budget d'environ 5000€.

L'achat sera mis en provision de charge pour la saison 2023 – 2024.

#### Point d'étape sur les subventions

Mairie de Nîmes : dossier étudié le 20 décembre 2022, en attente de réponse

CD30 : Dossier déposé en janvier 2023, en attente de réponse

FDVA2 : pas de demande possible, les demandes ne sont ouvertes qu'en année civile : Oxyjeunes ayant lieu en 2024, il faudra faire la demande en 2024.

ANS : Nouveauté : demande en année civile et directives données, dépôt de dossier à venir.

Impact 2024 : demande en cours pour « Fête de la Mer et des Littoraux, village olympique ».

#### Préparation de la Fête de la Mer et des Littoraux du 21 et 22 juillet

Coorganisé par le CoDep et le club Aquanature et sous le parrainage du CDOS, la « Fête de la Mer et des

Littoraux » devient un village olympique qui abritera environ 10 comités départementaux.

Le dossier est très suivi par les instances nationales et prend une dimension particulière qui permet une belle visibilité du CoDep.

### Questions diverses :

\* Mise au vote : mise en paiement détenteur perdu lors d'Oxyjeunes pour Les requins de la Ceze.

**Résolution 47 / 03 :** adoptée à l'unanimité.

\* Site internet du CoDep :

Il faut urgemment refaire le site internet. Le Template est à mettre à jour.

Les commissions sont invitées à produire texte et images.

Une présentation lors de l'AG en octobre serait idéale.

\* Commission Photo-vidéo sous-marine :

Au cours d'une formation régionale, il a été demandé que la pratique se modernise pour effectuer du live-streaming. Cela se mettra en place pour Oxyjeunes Toulouse. Du matériel a été acheté à cet effet. Cet effort sera poursuivi pour le Championnat Cévenol PSP et les manifestations à venir.

Mise au vote : remboursement des frais engagés, 200€

**Résolution 47 / 04 :** adoptée à l'unanimité

\* Formation ANTEOR :

La session a vu huit inscrits et a été organisée en coopération avec l'Hérault. Le matériel devait être mis à disposition par FFESSM-OPM, ce qui n'a pas été le cas. Le club Aquanature a donc fourni le matériel qui a été remboursé par la FFESSM-OPM.

Une autre session ANTEOR ne sera pas organisée dans l'immédiat du fait du manque de participants et des défauts d'organisation.

Une visio Secourisme visant à produire une modification du MFT pour la formation ANTEORva avoir lieu : une demande de suppléant est effectuée par Fabrice QUINTIERI.

Un « recyclage » maintien des acquis des ANTEOR a été demandé par les participants et est envisagé. La commission technique propose que cela soit intégré à un week-end de recyclage départemental des cadres.

\* Animation :

Sur le créneau CoDep du vendredi soir, une plongée nocturne en piscine à destination des membres du CoDep dans un premier temps pour les enfants puis dans un second temps pour les adultes est envisagée. La proposition est validée. Elle sera suivie d'un moment festif.

\* Le local matériel à Pablo Neruda : un espace de 2,5m<sup>2</sup> est inoccupé : peut-être pourrait-il être occupé par le matériel de certaines commissions. La demande doit être effectuée au responsable, M. LAVALLEE.

\* Le 22 mars 2023, à Saint Christol-lez-Alès : présentation par la commission photo-vidéo de la biologie sous-marine. L'événement est organisé par la mairie de Saint Christol-lez-Alès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

La prochaine réunion est prévue en avril 2023.

Séverine ROMESTANT  
Secrétaire du CODEP Gard FFESSM



Samuel MATHIS  
Président du CODEP Gard FFESSM



**Annexe 1****Feuille de présence**

<b>Identité</b>	<b>Qualité</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Excusé</b>
<b>COMITÉ DIRECTEUR</b>				
Samuel MATHIS	Président	X		
Pierre LAVALLÉE	Président-Adjoint			X
Nicole TOULMONDE	Vice-Présidente			X
Séverine ROMESTANT	Secrétaire	X		
Nicolas GAILLARD-VEDEL	Trésorier	X		
Gérard AUZILHON	Trésorier Adjoint			X
Stéphane AMALBERTI	Membre	X		
Cyrielle BERNARD	Membre			X
Pascal BLOUET	Membre	X		
Alice DUBOIS	Membre	X		
Mathieu DUBOIS	Membre	X		
Christian PEYRIC	Membre			X
Mickaël PONS	Membre			X
Christian TOULMONDE	Membre			X
Charles VERON	Membre			X
Fabrice QUINTIERI	Représentant SCA	X		
<b>CONSEIL DES SAGES</b>				
Serge CAMBOULIVE	Membre			X
Maurice DONATELLA	Membre		X	
Bernard FABIANI	Membre		X	
<b>Total</b>		<b>8 / 16</b>		
		<b>50 %</b>		
<b>COMITÉ DES SAGES</b>				
Roland TOMATIS	Apnée			X
Cyrielle BERNARD	Biologie et environnement subaquatiques	X		
Christian PEYRIC	Médicale et Prévention			X
Jean Marc MOLIMARD	Photo-vidéo sous-marine	X		
Ronan AUDOUZE	Plongée souterraine			X
Christian TOULMONDE	Plongée Sportive en Piscine			X
Mathieu DUBOIS	Technique	X		
Alice DUBOIS	Tir sur Cible	X		

## Annexe 2

### Courriel du Président du CoDep30 FFESSM à destination des présidents de clubs

27/12/2022 10:42

Bonjour à tous,

Suite à notre demande d'extension des créneaux piscines en particulier sur le créneau 19h30 à 21h00 à la Mairie de Nîmes ainsi que les difficultés pour chaque club et activité fédérale suite à la fermeture de Fenouillet.

La Mairie de Nîmes souhaite nous rappeler plusieurs points :

En premier lieu la fermeture de Fenouillet impact les scolaires, la nage synchro du NCN sans aucune alternative. La Mairie de Nîmes lors de sa phase d'évaluation a donc synthétisé le niveau de présence des clubs et à cette occasion a découvert que nous ne badgions pas ou peu et que cela impact évidemment le respect du RI mais aussi le renouvellement de l'eau.

Aussi, voici le mail officiel de la Mairie de Nîmes :

« Je vous transmets quelques éléments indispensables en matière de fréquentation, d'hygiène et de sécurité qu'il vous appartient de rappeler aux présidents des clubs :

La douche est obligatoire

Le port du bonnet est obligatoire quelle que soit l'activité

Les shorts sont interdits

Le matériel de plongée doit être rincé avant d'être immergé : bouteilles, stabs, détendeurs, poids palmes et masques tubas.

Nous avons effectué une analyse des fréquentations sur la saison sportive 2021-2022 et à notre grand regret, n'avons pas pu déterminer la régularité ni le nombre de plongeurs fréquentant vos créneaux car aucun des clubs n'a effectué le badgeage de façon suivi et sérieuse.

Je vous rappelle qu'il appartient au Comité Départemental de contrôler cette obligation indispensable pour 2 points :

Le rajout par le prestataire en traitement de l'eau de 30 litres d'eau neuve/ jour et par baigneur (sur la fréquentation de la veille)

La facturation et l'assiduité sur les créneaux octroyés et à plus forte raison lorsqu'ils sont gratuits pour leur réattribution ou pas la saison suivante.

Concernant la FMI (fréquentation maximale instantanée) lors des entrainements des clubs, nous nous basons sur la réglementation de l'enseignement de la natation à savoir :

12 ado-adultes par lignes d'eau

15 enfants par lignes d'eau

La règle est simple en matière de FMI dans l'établissement :

4M<sup>2</sup> par nageur en situation d'entraînement (1 ligne = 25 mètres sur 2.5m soit 12.5 nageurs)

Ou

1M<sup>2</sup> par baigneur libre en créneau public car tous ne sont pas dans l'eau.

Au-delà de ce nombre de nageurs dans 1 ligne, aucun entraîneur/moniteur ou enseignant ne peut prétendre à effectuer un travail d'acquisition de savoirs efficaces ou de maintien des acquis sérieux.

Je vous rappelle également qu'il est primordial de veiller à la sécurité des vos adhérents par un encadrement suffisant, lié à votre l'activité subaquatique, et en respect du règlement édité par la FFESSM. »

Comme le comportement de chaque club engage l'ensemble mais aussi la responsabilité du Codep30FFESSM, nous vous demandons de respecter scrupuleusement le RI.

Je laisse le soin au CODIR de trouver des solutions pour veiller au respect du RI sous la houlette de Pierre mais aussi d'engager une réflexion pour savoir qui badge quand sur le bassin, nous avons 3 clubs.

Nous fixerons donc ce point à l'ODJ du prochain CODIR.

Bonne semaine

Amicalement,

Samuel MATHIS

Président FFESSM30

Vice-President FFESSM Occitanie

Vice-President du CDOS30

539 Avenue Jean Prouvé

30900 NÎMES

Tél. : 04.66.29.03.03

### Annexe 3

**De :** Comité Gard FFESSM <[president@ffessm30.fr](mailto:president@ffessm30.fr)>

**Envoyé :** dimanche, octobre 16, 2022 11:22 AM

**À :** Frédéric Di Meglio <[president@ffessm.fr](mailto:president@ffessm.fr)>

Monsieur le President,  
Cher Fred

Nous souhaitons au nom du codep 30 te remercier de ta présence efficace hier lors de notre conférence !

Je profite de l'occasion pour avoir ton avis sur un point qui concerne les formations et diplômes de PSC1.

Dans notre comité la plupart de ces formations sont faites par des SCA bénéficiant comme tu le sais d'une RCP. Jusqu'en 2020 nous faisons passer les PSC1 en ATP.

A cela nous étions confrontés à 2 problèmes :

- Les sessions étaient déclarés a posteriori et donc l'assurance associée à l'ATP n'avait pas d'utilité
- Les SCA elles-mêmes ont l'assurance qui couvre cette activité.

C'est ainsi que JLB par un email officiel de Sebastien GRANDJEAN m'indiquait le 15 juin 2020 que l'ensemble des PSC1 ne seront pas facturés. Par ailleurs, et à titre subsidiaire le site internet ne permettait plus cette fonctionnalité si bien que j'envoie la liste des PSC1 à J Lou FERRETTI régulièrement et cette fois si lié à l'obligation d'une traçabilité national sur la délivrance des diplômes

Evidemment, tu te doutes que nous ne sommes pas favorables pour des raisons de cohérence mais aussi de technique que la mesure prise le 15 juin 2020 reste en l'état. Subsidiairement aussi pcq le codep a peu de ressource financière pour faire vivre nos activités.

Aussi nous devons quand même anticiper l'avenir et le changement de gouvernance nécessite que je te redemande ta position sur la question

A te lire

BàT

Samuel

**De :** Frédéric Di Meglio <[president@ffessm.fr](mailto:president@ffessm.fr)>

**Envoyé :** lundi 17 octobre 2022 17:36

**À :** Comité Gard FFESSM <[president@ffessm30.fr](mailto:president@ffessm30.fr)>; Jean-Lou Ferretti <[secretairegeneral@ffessm.fr](mailto:secretairegeneral@ffessm.fr)>

**Cc :** [Christian TOULMONDE](#); [Karine GONTIER](#); [pierre lavallee](#)

**Objet :** Re: Merci et divers. PSC1

Bonjour Sam et Jean Lou

Je vous mets tous les deux en contact sur ce dossier PSC1.

Vu avec la compta : Effectivement n'est plus payant depuis 2020 (suite aux galères du nouveau site internet !).

Amicalement

Fred